



## Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur de l'exercice financier 2019 seront déposés à la séance ordinaire du conseil le 8 juin 2020 à compter de 19 h 30.

**DONNÉ À Notre-Dame-de-Lourdes, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020.**

*Marie Claude Parent*

---

Marie-Claude Parent  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussignée, Marie-Claude Parent, secrétaire-trésorière de Notre-Dame-de-Lourdes résidant à Notre-Dame-des-Prairies, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, le 29<sup>e</sup> jour de mai 2020, entre 9 h et 16 h 30, à savoir :

Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2020.

*Marie Claude Parent*

---

Marie-Claude Parent  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière